

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ER} OCTOBRE 2018

International Visual théâtre - PARIS

POUVOIR

Le Conseil national souhaite apporter les précisions suivantes :

Les pouvoirs doivent parvenir au siège du syndicat **au plus tard le 26 septembre 2018.**

Votre mandaté.e devra :

- Être directeur/ directrice représentant une structure adhérente au Syndeac (à jour de ses cotisations 2017 ou 2018 pour les nouveaux adhérents).
- Être présent(e) à l'assemblée générale.
- *Ne pas détenir plus de trois pouvoirs.*

Ne mandatez ni votre administratrice ni votre administrateur ni un membre de l'équipe permanente du Syndeac.

Tous les pouvoirs seront comptabilisés pour l'établissement du quorum, y compris ceux rédigés impersonnellement au nom de la présidente ou rédigés en blanc, mais ces pouvoirs ne pourront en aucun cas être remis à un membre de l'assemblée : ils ne pourront donc pas exprimer de vote (cf. article 12 des statuts).

Je soussigné.e

représentant.e de

donne pouvoir à

M. ou Mme

ou à défaut à

M. ou Mme

Pour me représenter et participer au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du Syndeac le 1^{er} octobre 2018.

Signature à faire précéder de la mention "bon pour pouvoir"

Envoi avant le 26 septembre 2018 :

Au Syndeac par mail à Rabia Krouchi à r.krouchi@syndeac.org